

LE TEMPS

incarcération Mardi 3 mars 2009

Prisons romandes en crise

Par Fati Mansour

D'ici à 2014, les cantons latins prévoient de créer 350 places pour l'exécution des peines et encore plus pour la préventive

Ce ne sont pas vraiment des réalisations dont la société tend à s'enorgueillir. Et pourtant, les prisons poussent aujourd'hui comme des champignons tant dans l'esprit des politiques que sur le terrain. Notamment en Suisse romande, où les cantons de Vaud et Genève font office de moutons noirs de la surpopulation carcérale. D'ici à 2014, le concordat latin sur la détention pénale des adultes envisage, sous réserve de l'acceptation de certains projets par les parlements concernés, de créer quelque 350 places supplémentaires pour l'exécution des peines et des mesures (lire ci-dessous).

En matière de préventive – qui reste hors concordat – le Conseil d'Etat genevois a surpris son monde en annonçant récemment son souhait de lancer un projet pharaonique de 500 places afin de soulager Champ-Dollon de son mal endémique. Même la droite n'en voulait pas tant. Cette montée de fièvre est-elle justifiée? Les avis sont nuancés.

Sur le terrain, l'heure n'est pas vraiment aux états d'âme. Catherine Martin, cheffe du Service pénitentiaire vaudois, décrit une situation particulièrement crispée. Depuis décembre dernier, le taux d'occupation pour les établissements de détention préventive de la Croisée et du Bois-Mermet a grimpé et se maintient à 140 et 160%. «C'est le maximum jamais atteint.» En fait, analyse la responsable, c'est surtout le manque de place en exécution de peine – où un consensus règne pour ne pas doubler les cellules – qui fait que ces condamnés ne peuvent être transférés après jugement qu'au bout d'une longue attente. Un quart à un tiers des places en préventive sont ainsi occupées par des gens qui ne devraient plus s'y trouver.

Aux yeux de Catherine Martin, les projets ou ébauche de projets sont une nécessité: «Les autorités politiques ont pris leurs responsabilités et ont bien fait. Une telle situation n'est pas acceptable pour le personnel et pour les détenus.» En attendant, «il faudra bricoler encore un moment».

Le directeur de Champ-Dollon, Constantin Franziskakis, par ailleurs membre du comité de pilotage chargé de réfléchir aux contours de la nouvelle prison souhaitée par le Conseil d'Etat genevois, estime lui aussi que la création de places supplémentaires «va objectivement améliorer les conditions de travail et de séjour». Reste à savoir où sera construit ce bâtiment, pour combien et pour quel type de détenus. D'ici là, les surveillants mécontents ont obtenu une indemnité qui variera en fonction du taux d'occupation.

La densification du site actuel comporte le risque de déshumaniser encore plus la structure mais présente l'avantage de ne pas rencontrer d'opposition communale combative. Créer des places pour la préventive permettra certes de désengorger Champ-Dollon de ses quelque 480, et même parfois plus, détenus pour quelque 270 places. Mais il faudra bien se poser la question de savoir où pourront être transférés autant de pensionnaires après condamnation alors que les listes d'attente sont déjà fournies. De plus, la détention avant jugement a le défaut, pour les finances cantonales, de ne pas recevoir de subvention de la Confédération. Le comité a jusqu'au 31 mai prochain pour examiner ces questions et faire ses propositions au Conseil d'Etat.

De quoi calmer le Parti libéral qui s'est fait brûler la politesse juste avant de déposer une proposition pour la création d'un Champ-Dollon II doté de 250 places? Pas vraiment. Le député Olivier Jornot

précise que cette motion sera maintenue afin d'avoir «l'expression de la volonté du parlement» sur cette question carcérale trop longtemps négligée car électoralement peu porteuse.

«Le débat sécuritaire est monté en puissance sans ricochet sur le pénitentiaire. On vit une période de rattrapage afin d'adapter les structures aux besoins», ajoute le libéral tout en étant convaincu qu'il faut désormais se montrer pragmatique et mettre de l'argent à disposition. Même si ce dernier ne plaide pas en faveur de la constitution d'une «réserve» de places et préfère répondre de manière rapide aux impératifs du moment.

Avec une approche moins fataliste de la question, André Kuhn, professeur de criminologie à l'Université de Lausanne, trouve que l'option de construire est une réponse bien facile à l'engorgement: «Ce qui pèse lourd sur la chaîne, ce sont les longues peines. Or, la société semble être de plus en plus punitive et le système s'emballe vers le haut sous cette pression. La réaction logique est de dire qu'il faut augmenter le nombre de places alors qu'il est tout aussi nécessaire de réfléchir à la durée des peines et avoir moins peur des libérations conditionnelles.»

Ce durcissement général s'illustre encore à travers les mesures d'internement (renforcées dans le nouveau Code pénal) qui visent à protéger la société en érigeant la dangerosité comme justification de l'enfermement. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la justice, la Suisse compte actuellement 171 délinquants internés, dont 122 dans des établissements pénitentiaires fermés. Une pratique plus restrictive en matière de libération explique en grande partie l'augmentation de ce «stock».

Les besoins en matière de détention préventive n'échappent pas à la polémique. Les critiques faites à la justice genevoise sur sa propension à arrêter trop vite et à garder trop longtemps n'ont visiblement rien changé à la pratique. Peut-être que le futur Tribunal des mesures de contrainte (prévu par le Code de procédure pénale unifié qui entrera en vigueur en 2011) verra les choses autrement. De nouvelles règles lui imposeront en tout cas de recourir autant que possible à toute une série de mesures alternatives: assignation à résidence, port d'un bracelet électronique, dépôt d'une caution ou des papiers, obligation de se présenter au poste, interdiction de s'approcher de certaines personnes. Même si on imagine déjà que ces principes, comme cela a été le cas pour les jours-amendes, seront plus difficiles à faire appliquer lorsqu'il s'agit de combattre la délinquance transfrontalière.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA